

MARQUE NF - BLOCS EN BÉTON DE GRANULATS COURANTS ET LÉGERS À ENDUIRE

DÉCISION D'ADMISSION
Le 05/03/09 sous n°587.001
DÉCISION DE RECONDUCTION
Le 18/09/15 sous n°587.015

Établissement : **nv DOU-BETON sa**
Industriepark 3A
8587 SPIERE
BELGIQUE

Siège social : **DOU-BETON SA**
8587 SPIERE

Cette décision atteste, après évaluation, que les blocs en béton de granulats courants désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 025A Blocs en béton de granulats courants et légers**, à la norme **NF EN 771-3:2011** et à son complément national **NF EN 771-3/CN:2012** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso). Les blocs accessoires, lorsqu'ils sont de même nature que les blocs courants, utilisés pour la réalisation des chaînages horizontaux et verticaux et pour les linteaux, sont conformes aux exigences du référentiel de certification de la présente marque NF.

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 025A, pour les produits désignés ci-après.

Appellation	Classe de résistance	Dimensions de coordination (mm) Long x Larg x Haut	Catégorie de tolérances dimensionnelles	Structure interne (Nbre de rangées de lames d'air)	Masse volumique du bloc (kg/m³)	Masse volumique du béton (kg/m³)	Sismique S	à emboîtement vertical	Appellation commerciale
CREUX	B40	500x100x200	D1	1	1000	1880	/	/	/
	B40	500x150x200	D1	2	1050	1880	/	/	/
	B40	500x200x200	D1	2	900	1880	/	/	/
	B40	500x250x200	D1	3	900	1880	/	/	/
	B60	500x150x200	D1	2	1050	1880	/	/	/
	B60	500x200x200	D1	2	1050	1880	/	/	/
PERFORE	B80	500x200x200	D1	/	1600	1880	/	/	/
PLEIN	B80	500x50x200	D1	/	1880	1880	/	/	/
	B80	500x100x200	D1	/	1880	1880	/	/	/
	B80	500x150x200	D1	/	1880	1880	/	/	/
	B80	400x200x200	D1	/	1880	1880	/	/	/
	B120	400x200x200	D1	/	1950	1950	/	/	/

X= Oui et / = Non

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable 3 ans, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 1/1

Pour tout renseignement - CERIB :

Katia DIALLO

Tél.: 02 37 18 48 30 Fax.: 02 37 32 63 46

BE0037

Code interne : G3 - B3 - A - O

Pour le CERIB



Alberto ARENA

Le Responsable des activités de certification